

Banque européenne d'investissement - rapport annuel 2013

2014/2156(INI) - 30/04/2015 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté par 513 voix pour, 42 contre et 86 abstentions, une résolution sur la Banque européenne d'investissement (BEI) - Rapport annuel 2013.

Le Parlement a pris note du rapport annuel 2013 de la BEI et de l'augmentation des activités de financement du groupe de 37 %, pour atteindre 75,1 milliards EUR, ainsi que de la mise en œuvre de l'augmentation de capital de la BEI opérée en 2013.

Les députés sont toutefois restés préoccupés par la situation de paralysie économique actuelle dans l'Union européenne, et en particulier par la **baisse significative des investissements publics et privés** - qui ont été réduits de quelque 18 % depuis 2007 - et par la chute dramatique de 35 % des prêts aux PME entre 2008 et 2013.

Les projections nationales ont montré que près de la moitié des États membres n'atteindront pas leurs objectifs nationaux en matière d'éducation et de réduction des gaz à effet de serre d'ici 2020 et que les tendances en ce qui concerne l'emploi et la réduction de la pauvreté sont pires encore.

Investissements : le [plan d'investissement de la Commission européenne](#) devrait encourager et faciliter l'accès au financement dans les États membres et les régions connaissant un chômage important et présentant un PIB par habitant inférieur à la moyenne européenne. Soulignant la nécessité d'une **coopération entre la BEI et les Fonds européens** pour réaliser les investissements et les projets d'infrastructure essentiels nécessaires dans les régions en difficulté, le Parlement a préconisé :

- d'accorder la priorité aux projets présentant une **valeur ajoutée européenne** et un bilan coûts-avantages positif et affichant un potentiel d'innovation important;
- de lancer des projets susceptibles d'avoir des **incidences maximales sur le plan de la création d'emplois** et ;
- de se concentrer sur des projets **qui n'accèdent que très difficilement au financement bancaire**.

Rappelant l'importance de la **stratégie Europe 2020**, le Parlement a souligné que le futur paquet d'investissements devrait mieux prendre en considération les objectifs généraux en matière de politique de cohésion, de durabilité et d'efficacité énergétique. Il a insisté sur la nécessité d'améliorer les **indicateurs de performance** pour les investissements de qualité ainsi que sur la **qualité de la gouvernance** et du processus de sélection des projets.

La BEI est appelée à jouer un rôle déterminant dans le financement du plan d'investissement pour l'Europe en engageant **5 milliards EUR** pour l'établissement d'un nouveau [fonds européen pour les investissements stratégiques](#) (EFSI). Les députés ont donc invité le Conseil, la Commission et le Conseil des gouverneurs de la BEI à **évaluer la cohérence entre les nouvelles tâches confiées à la BEI et les ressources de la BEI**. Une implication appropriée de la BEI dans le plan d'investissement nécessitera une **augmentation substantielle des plafonds de prêt et d'emprunt** de la BEI au cours des cinq prochaines années en vue d'accroître sensiblement la taille de son bilan, estiment les députés.

Le Parlement a encouragé la **coopération multilatérale entre la BEI et les banques nationales de développement**, afin de favoriser les synergies, de partager les risques et les coûts. Il a invité la Commission et la BEI à favoriser l'inclusion, dans le cadre de leur action, des investissements présentant

des **avantages d'ordre social indéniables**. Il a également renouvelé son **soutien prudent au développement de partenariats publics-privés (PPP)** qui peuvent jouer un rôle important dans les investissements à long terme, l'économie numérique, la recherche et l'innovation, le capital humain, ainsi que les réseaux européens de transport, d'énergie ou de télécommunications.

Autres recommandations : la résolution a insisté sur les points suivants :

- les **instruments de partage des risques** impliquant à terme l'allocation de subventions publiques ne devraient être envisagés que lorsque des défaillances du marché génèrent des coûts externes ou pour l'exécution de missions d'intérêt général ;
- les **PME**, en tant qu'épine dorsale de l'économie européenne devraient être une cible privilégiée pour les investissements ; les députés ont invité la BEI à proposer un **plan global** encourageant les PME à travers toute l'Europe à demander un financement sous les auspices de la BEI, lorsque cela est possible.

En outre, BEI devrait :

- intensifier ses efforts d'investissement en vue de réduire considérablement ses **émissions de carbone** et travailler sur les politiques qui aideraient l'Union à atteindre ses objectifs climatiques ;
- accroître son volume de prêts accordés aux **projets d'efficacité énergétique** dans tous les secteurs, notamment ceux relatifs à l'optimisation de processus, aux PME, aux bâtiments et à l'environnement urbain ;
- présenter une évaluation de la possibilité de cesser progressivement ses prêts à des projets d'énergie non renouvelable ;
- financer les secteurs les plus affectés par le chômage massif en concentrant ses financements sur les pays enregistrant un retard en termes de qualité des **infrastructures de développement**, et axer ses investissements urbains sur la viabilité sociale ;
- accorder un financement adéquat aux **projets de recherche et d'innovation** et aux start-up innovantes ;
- accélérer la mise en œuvre de l'initiative « **Compétences et emplois - Investir pour la jeunesse** » et envisager sa généralisation ;
- surveiller la mise en œuvre de projets en coopération avec les États membres, afin d'assurer une plus grande efficacité et une **gestion saine des ressources** allouées ;
- améliorer la transparence, évaluer les répercussions économiques et sociales des prêts et l'effectivité de la mise en œuvre des mesures de diligence et mettre fin à la culture du secret de la BEI ;
- s'abstenir de coopérer avec des intermédiaires financiers dont le bilan est négatif en termes de transparence, d'évasion fiscale ou de pratiques d'évitement fiscal abusives ;
- ne pas coopérer avec des **entités opérant à partir de juridictions opaques** ;
- évaluer la possibilité **d'accroître le financement externe** destiné au voisinage oriental et sud-méditerranéen de l'Union européenne dans le cadre du mandat actuel.

Enfin, le Parlement a demandé à la BEI et au Parlement européen de mettre en place une **plateforme de dialogue** entre la BEI et les commissions du Parlement compétentes. Sur cette base, la BEI devrait se rendre chaque trimestre au Parlement européen pour présenter les progrès et les activités de la BEI et en discuter.